

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 :

- Règlement 857 Taxation 2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 857 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 17 DÉCEMBRE 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière